

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES  
tenue le mardi 31 mai 2022, à 18 heures 30,  
en vidéoconférence Teams**

**Présences :** M<sup>mes</sup> Stéphanie Beaupré, représentante du soutien  
Mylène Bouchard, parent  
Bianca Bousquet, parent  
Isabelle Crête, enseignante  
Nadine Gauthier, directrice  
Carolynne Jolin, représentante du Service de garde (*retard 19 h*)  
Mélanie Larouche, enseignante  
Amélie Lizotte, parent  
Annick Moreau, parent

MM. Richard Blondeau, parent  
Marc Fortin, enseignant  
Komi Vinyo Moti, parent

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

**6.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE**

---

Monsieur Richard Blondeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

**6.2 VÉRIFICATION DU QUORUM**

---

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint.

**6.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CE21-22-29 IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Bousquet que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que rédigé :

- 6.1 Accueil et mot de bienvenue
- 6.2 Vérification du quorum
- 6.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 6.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2022
- 6.5 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2022
- 6.6 Questions du public

**Adoptions / Approbations**

- 6.7 Sorties des journées pédagogiques 2022-2023 du service de garde
- 6.8 Approbation des services complémentaires et de soutien aux élèves 2022-2023
- 6.9 Dérogation à l'horaire de la journée du 13 juin 2022 – Accueil du préscolaire
- 6.10 Accueil progressif du préscolaire 2022-2023
- 6.11 Dérogation à l'horaire de la journée du 23 juin 2022 – Horaire continu

- 6.12 Rapport annuel du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2021-2022
- 6.13 Adoption du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023

#### **Suivi de dossiers**

- 6.14 Organisation scolaire 2022-2023
- 6.15 Sondage évaluation PEVR et projet éducatif EDC
- 6.16 Séance de juin, modalités de rencontre et social des membres

#### **Informations**

- 6.17 De la présidence
- 6.18 Du représentant au Comité de parents du CSSDPS
- 6.19 Du représentant de la communauté
- 6.20 Du Service de garde
- 6.21 De la direction
- 6.22 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement
- 6.23 Levée de l'assemblée

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2022**

---

CE21-22-30      CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2022 est parvenu aux membres au moins deux jours avant la tenue de la séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Crête que le procès-verbal soit adopté, avec la modification suivante :

- ↳ Au point 5.12, l'avant-dernière phrase se libellera désormais comme suit : *Madame Stéphanie Beaupré confirme d'ailleurs que neuf postes ont ainsi été bonifiés.*

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2022**

---

Aucun suivi à faire.

#### **6.6 QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Aucun public.

#### **ADOPTIONS / APPROBATIONS**

#### **6.7 SORTIES DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2022-2023 DU SERVICE DE GARDE**

---

La sortie en kayak envisagée pour le 3 juin prochain a finalement été annulée, car le nombre d'inscriptions n'était pas suffisant, mais cette activité fera partie de la programmation de 2022-2023.

Madame Stéphanie Beaupré rappelle que le montant maximal annuel pouvant être facturé aux parents pour les sorties et activités offertes par le Service de garde lors des journées pédagogiques est de 100 \$. Par contre, suite à la présentation de la programmation 2022-2023 effectuée, il s'avère que ce montant peut atteindre 105 \$ si un enfant participe à toutes les activités.

CE21-22-31 IL EST PROPOSÉ par madame Mylène Bouchard que la programmation des activités et sorties du Service de garde 2022-2023 soit approuvée et que le dépassement de coût pouvant en résulter soit également approuvé.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6.8 APPROBATION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET DE SOUTIEN AUX ÉLÈVES 2022-2023**

---

Madame Nadine Gauthier présente les services complémentaires et de soutien qui seront offerts aux élèves en 2022-2023 :

- Orthophonie : service reconduit à deux jours par semaine
- Orthopédagogie : service bonifié à 89 % (8 jours par cycle)
- TES : deux postes à 35 heures par semaine
- Psychoéducation : un poste à deux jours par semaine
- PEH : toujours à 32 heures par semaine, pour notre élève handicapée qui sera en 6<sup>e</sup> année
- Enveloppe discrétionnaire pour évaluations au privé
- LEAD technopédagogique : mandat reconduit à un jour par cycle (madame Josée Rainville)
- Enseignante LEAD et mentore auprès des nouveaux enseignants : mandat de deux jours par cycle (madame Jessie Deschênes)
- Soutien direct en classe : via les enseignants libérés par l'intensification de l'anglais aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles
- Projet d'aide à l'enseignement : via la bonification de certains postes au service de garde, tel qu'expliqué lors de la séance du 27 avril dernier.

CE21-22-32 CONSIDÉRANT que les articles 88 et 110.2 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par la direction de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par le centre de services scolaire ou prévus dans une entente conclue par ce dernier;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que ladite programmation des services complémentaires et particuliers doit être élaborée avec la participation du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Fortin que la programmation des services complémentaires et de soutien aux élèves 2022-2023 soit approuvée, telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité**

## 6.9 **DÉROGATION À L'HORAIRE DE LA JOURNÉE DU 13 JUIN 2022 – ACCUEIL DU PRÉSCOLAIRE**

---

Madame Nadine Gauthier confirme que l'accueil des futurs élèves du préscolaire se fera le lundi 13 juin prochain et qu'il permettra de faire vivre une activité de familiarisation aux enfants. Comme il y aura des groupes en avant-midi et en après-midi, les élèves actuellement au préscolaire seront donc en congé pour la journée. Ils pourront utiliser le service de garde qui sera offert gratuitement sur les heures de classe et les parents qui le désirent pourront également garder leur enfant à la maison.

CE21-22-33 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT le projet d'horaire lié à l'activité d'accueil des futurs élèves du préscolaire élaboré par les titulaires concernées et par la direction;

CONSIDÉRANT le changement à l'horaire découlant de la tenue de cette activité;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Larouche que l'horaire lié au projet d'activité d'accueil des futurs élèves du préscolaire (13 juin 2022) soit approuvé, tel que présenté.

***Adoptée à l'unanimité***

## 6.10 **ACCUEIL PROGRESSIF DU PRÉSCOLAIRE 2022-2023**

---

La directrice présente l'entrée progressive qui se vivra, pour tous les élèves du préscolaire, sur quatre demi-journées (les 29, 30 et 31 août ainsi que le 1<sup>er</sup> septembre 2022). Les élèves seront donc en classe de 8 h 30 à 11 h 24, avec un congé en après-midi ou au Service de garde pour les parents qui le désirent. La première journée complète d'école sera le vendredi 2 septembre 2022.

CE21-22-34 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT le projet d'horaire lié à la rentrée progressive des élèves du préscolaire élaboré et présenté par la direction;

CONSIDÉRANT le changement à l'horaire découlant de la tenue de cette activité;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Larouche que l'horaire lié à la rentrée progressive des élèves du préscolaire 2022-2023 soit approuvé, tel que présenté.

***Adoptée à l'unanimité***

**6.11 DÉROGATION À L'HORAIRE DE LA JOURNÉE DU 23 JUIN 2022 – HORAIRE CONTINU**

Lors de la dernière journée de classe, le jeudi 23 juin, un horaire continu est prévu et tous les élèves termineront à 12 h 55 (les élèves du préscolaire débiteront plus tôt). La directrice entretient les membres sur les activités qui seront vécues à l'extérieur, mais un plan est également prévu en cas de mauvais temps. Le service de garde sera offert dès 12 h 55.

CE21-22-35 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT le fait que les projets de modifications à l'horaire présentés respectent les balises du Centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène Bouchard que les modifications à l'horaire pour la dernière journée de classe (23 juin 2022) soit approuvées pour le primaire et le préscolaire, telles que présentées.

***Adoptée à l'unanimité***

**6.12 RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE 2021-2022**

Dans le cadre de la lutte contre l'intimidation et la violence, la directrice présente le rapport annuel complété par madame Annie Grenier, TES de l'école.

CE21-22-36 CONSIDÉRANT l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'établissement doit procéder annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence;

CONSIDÉRANT le rapport annuel du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2021-2022 présenté par la direction;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Beaupré que le rapport annuel du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2021-2022 de l'école des Cimes soit approuvé, tel que présenté.

***Adoptée à l'unanimité***

**6.13 ADOPTION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE 2022-2023**

CE21-22-37 CONSIDÉRANT l'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'établissement doit adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 77 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être élaboré avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Larouche que le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 de l'école des Cimes soit adopté, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **SUIVI DE DOSSIERS**

##### **6.14 ORGANISATION SCOLAIRE 2022-2023**

---

Concernant l'organisation scolaire 2022-2023, la directrice mentionne qu'il y aura dix-sept groupes en tout, soit trois au préscolaire et quatorze au primaire selon la répartition suivante : trois groupes de 1<sup>re</sup> année, deux groupes de 2<sup>e</sup> année, une classe de 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> année, deux groupes de 3<sup>e</sup> année, deux groupes de 4<sup>e</sup> année, une classe de 4<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> année, une classe de 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> année et deux groupes de 6<sup>e</sup> année. Au niveau de la clientèle, il ne reste présentement que très peu de places disponibles.

Il a finalement été décidé que le nom de l'enseignant sera seulement dévoilé aux élèves lors de la première journée de classe du mois d'août. De plus, les listes de matériel à se procurer durant l'été seront faites par niveau, mais avec la mention que l'enseignant officiel pourrait demander un ajout raisonnable en début d'année.

##### **6.15 SONDAGE ÉVALUATION PEVR ET PROJET ÉDUCATIF EDC**

---

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries consulte présentement sa communauté éducative (personnel, parents et partenaires) afin de faire le bilan de son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR 2018-2023). Par la même occasion, l'école des Cimes effectue la même opération afin d'établir le bilan de son Projet éducatif 2019-2022. Madame Nadine Gauthier rappelle donc l'importance de compléter le sondage dont le lien a été transmis par courriel.

##### **6.16 SÉANCE DE JUIN, MODALITÉS DE RENCONTRE ET SOCIAL DES MEMBRES**

---

Madame Nadine Gauthier propose de tenir un social pour les membres lors de la séance du 20 juin prochain. Suite aux échanges tenues, il est entendu qu'un souper sera offert à l'école, avant la rencontre. Comme du St-Hubert sera commandé, un sondage sera transmis par courriel afin de connaître les choix de chacun.

#### **INFORMATIONS**

##### **6.17 DE LA PRÉSIDENTE**

---

Monsieur Richard Blondeau, président, n'a aucune information supplémentaire à transmettre.

##### **6.18 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSDPS**

---

Monsieur Richard Blondeau, représentant au Comité de parents du CSSDPS, précise qu'une rencontre est offerte aux parents sur l'ergonomie en milieu de travail. La prochaine séance se tiendra le 8 juin 2022.

**6.19 DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ**

Monsieur Mathieu Lussier-Lévesque, animateur à la *Maison des jeunes*, mentionne que toutes les activités ont repris à pleine capacité et que le partenariat avec l'école est également recommencé.

**6.20 DU SERVICE DE GARDE**

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, précise que les dîners à la Maison des jeunes ont repris depuis trois semaines et que les élèves concernés (3<sup>e</sup> cycle) en sont bien heureux.

**6.21 DE LA DIRECTION**

Madame Nadine Gauthier n'a pas d'autre information à transmettre.

**6.22 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Aucune autre question ou commentaire.

**6.23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 19 h 50.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin